



Mandat de gestion de ma location

Par **Fanfan17**, le **24/04/2012** à **09:28**

Bonjour,

j'ai acheté une maison en 2007, et j'ai gardé la locataire de 70 ans. J'ai pris une agence immobilière pour gérer mes loyers.

En 07/2009, cette agence a été rachetée par Square Habitat.

Depuis Novembre 2010, ma locataire ne paie plus son loyer et l'agence n'a rien fait.

Je voudrais reprendre la gestion de ma location. En ai-je le droit ?

Je vous précise qu'à la suite du rachat de l'agence, je n'ai pas signé de nouveau mandat de gestion au nom de la nouvelle agence.

Merci de me répondre si vous avez des informations.

Fanfan17

Par **edith1034**, le **24/04/2012** à **09:36**

OUI IL y a une faute de gestion qui équivaut à une rupture immédiate

pour tout savoir sur la gestion et le bail

<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>

Par **Fanfan17**, le **24/04/2012** à **18:25**

merci pour votre réponse.